



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 249

Décrétant des travaux de remplacement et de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, et des bordures sur les rues Charron et Martin

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 4 mai 2021, le **règlement numéro 249** décrétant des travaux de remplacement et de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et des bordures sur les rues Charron et Martin.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 377 800 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 16 septembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 septembre 2021.
Annick Lafontaine
Greffière